



Alliance des Communes pour la Transition Énergétique - ACTE

Guide de la ville candidate

Sélection de 7 communes pilotes dans le cadre du programme ACTE

1- Préparation de la candidature

Les candidatures doivent être impérativement présentées au moyen du formulaire officiel de candidature disponible sur lien <https://forms.gle/fhxWsbvtxil8YJ1A> envoyé par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement ou l'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie, aucune autre forme de soumission ne sera acceptée.

Il est recommandé que la commune nomme une seule personne dont la responsabilité est de veiller à collecter les informations et remplir le formulaire afin d'éviter qu'une commune envoie plusieurs formulaires à la fois. En cas de réception de plusieurs candidatures, uniquement le premier formulaire reçu sera soumis aux évaluateurs. Nous vous recommandons d'utiliser la version imprimable du formulaire <https://drive.google.com/file/d/1YqMbIHZ5JKLyjKQ8nzDhnvwa0jxSxe8e/view?usp=sharing> pendant la phase de collecte de données.

Pour remplir le formulaire, il faut disposer d'un compte google, si la personne chargée de cette action ne dispose pas de compte, il est possible d'en créer un spécialement à partir du lien suivant <https://accounts.google.com/> et de le supprimer une fois la candidature soumise. Il est possible d'enregistrer et de corriger le formulaire plusieurs fois du moment que la date limite de soumission est respectée.

Le formulaire contient des sections obligatoires qui doivent être remplies pour que la candidature soit considérée comme complète et valide, ces sections sont identifiables avec la marque (*). A noter que l'équipe du projet se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies.

2-Présentation de la candidature

Les villes sont invitées à présenter leur candidature en ligne et de joindre impérativement la lettre d'engagement dûment remplie et signée en la téléchargeant à partir du formulaire de candidature (Section validation). Les candidatures qui ne seront pas présentées dans la forme requise ne seront ni examinées ni évaluées.

La date limite est fixée au 22 mai 2019 minuit, les candidatures reçues après cette date ne seront pas évaluées. Veuillez noter que l'adresse mail et le lien vers le formulaire de candidature seront désactivés à la date mentionnée.

3-Qui contacter en cas de besoin

Il est recommandé de préparer votre candidature le plus tôt possible. L'équipe du projet ne pourra vous aider que si elle dispose de suffisamment de temps. De plus, l'équipe ne peut ni suivre le processus de candidature des villes candidates ni donner des orientations et des indications spécifiques dans chaque cas.

Prière de nous contacter à l'adresse acte.tunisie@gmail.com en cas de difficultés techniques ou pour des informations générales sur le processus de traitement des candidatures.